

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/26

« Désenchantement du phénomène des « nouveaux frontaliers » Il faudra prendre des mesures. »

Monsieur Dominique Baettig, UDC

Le Conseil communal est conscient des défis liés à l'évolution démographique, à l'augmentation des flux de mobilité et aux transformations du marché du travail dans les régions proches des frontières nationales.

Ces évolutions peuvent effectivement engendrer des préoccupations en matière de circulation, de logement, d'infrastructures publiques et de qualité de vie. L'Exécutif suit ces questions avec attention, en collaboration avec les autorités cantonales et les partenaires régionaux concernés.

Le Conseil communal rappelle toutefois que la région jurassienne évolue dans un contexte économique largement intégré à l'échelle de l'Arc jurassien et des régions frontalières. De nombreux secteurs économiques dépendent d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée, dans un cadre fixé principalement par la législation fédérale et les accords internationaux applicables.

L'Exécutif estime qu'il convient d'aborder ces enjeux de manière mesurée et factuelle, en évitant toute généralisation à l'égard de catégories de population. Les travailleurs frontaliers participent également à l'activité économique et au dynamisme de la région.

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil communal demeure attentif :

- à la qualité de vie de la population ;
- au développement équilibré du territoire ;
- aux questions de mobilité ;
- à la disponibilité du logement ;
- ainsi qu'au maintien de la cohésion sociale.

Il poursuivra ses démarches de coordination avec les autorités cantonales et régionales afin d'anticiper les effets de la croissance démographique et économique et de préserver un développement harmonieux de la commune.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 2 juin 2026